

ASSOCIATION AISNE ACTION EMPLOI

HOTEL DU DEPARTEMENT

Rue Paul Doumer

02013 LAON CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

////////// Exercice clos le 31 décembre 2025 //////////

A l'assemblée de l'association Aisne Action Emploi,

▪ **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **AISNE ACTION EMPLOI** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

▪ **Fondement de l'opinion**

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

▪ **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « première application du règlement ANC 2022-06 » de l'annexe qui expose les incidences de la première application de ce règlement.



▪ Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables appliquées et notamment les modalités de constitution de la provision pour risque d'emploi dont le montant cumulé s'élève à la clôture à 399.357 euros.

Cette provision comprend les congés payés dus à la clôture de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

▪ Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

▪ Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

▪ Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises

individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Laon, le 24 juin 2026

Le commissaire aux comptes

ALTEOS Audit

A circular stamp with the text "Commissaire aux comptes" around the top edge, "ALTEOS" in the center, and "AUDIT" below it. There are three small stars at the bottom. A handwritten signature is written over the stamp.

Richard GRATIA

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>				
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>				
<i>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs simila</i>	1 800	1 800		
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériels et outillages industri</i>				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	58 494	58 494		
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes</i>				
<i>Biens reçus par legs ou donations</i>				
<i>Immobilisations financières</i>				
<i>Participations et créances rattachées</i>				
<i>Autres titres immobilisés</i>				
<i>Prêts</i>				
<i>Autres immobilisations financières</i>				
Total I	60 294	60 294		
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
<i>Stocks et en-cours de production (biens et services)</i>				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				
<i>Créances</i>				
<i>Créances usagers et comptes rattachés</i>				
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
<i>Autres créances</i>	1 485 257		1 485 257	1 593 228
<i>Autres postes de l'actif circulant</i>				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Instruments de trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	442 518		442 518	507 843
<i>Charges constatées d'avance</i>				
Total II	1 927 775		1 927 775	2 101 071
<i>Frais d'émission des emprunts (III)</i>				
<i>Primes de remboursement des emprunts (IV)</i>				
<i>Ecart de conversion - Actif (V)</i>				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 988 068	60 294	1 927 775	2 101 071
<i>Legs nets à réaliser :</i>				
<i>acceptés par les organes statutairements compétents</i>				
<i>autorisés par l'organisme de tutelle</i>				
<i>Dons en nature restant à vendre :</i>				



Bilan passif

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
FONDS PROPRES		
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
<i>Ecart de réévaluation</i>		
<i>Réserves</i>		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projets de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
<i>Report à nouveau</i>	78 058	48 068
Excédent ou déficit de l'exercice	11 605	29 990
Situation nette (sous-total)	89 663	78 058
<i>Fonds propres consommables</i>		
<i>Subventions d'investissement</i>		
<i>Provisions réglementées</i>		
Total I	89 663	78 058
FONDS REPORTES ET DEDIES		
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>		
<i>Fonds dédiés</i>		
Total II		
PROVISIONS		
<i>Provisions pour risques</i>	399 357	461 649
<i>Provisions pour charges</i>		
Total III	399 357	461 649
DETTES		
<i>Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)</i>		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>		
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>		
<i>Avances et commandes reçues sur commandes en cours</i>		
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	7 846	15 539
<i>Dettes des legs ou donations</i>		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	100 754	112 892
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>		
<i>Autres dettes</i>	1 330 156	1 432 933
<i>Instruments de trésorerie</i>		
<i>Produits constatés d'avance</i>		
Total IV	1 438 756	1 561 364
<i>Ecart de conversion passif (V)</i>		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 927 775	2 101 071

(1) Dont à plus d'un an (a)	
Dont à moins d'un an (a)	1 438 756
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
<i>Ventes de biens et de services</i>		
<i>Ventes de prestations de services</i>	462	716
<i>Produits de tiers financeurs</i>		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	1 441 407	1 484 299
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	62 292	83 697
<i>Autres produits</i>	210	3
Total I	1 504 370	1 568 716
CHARGES D'EXPLOITATION		
<i>Autres achats et charges externes</i>	208 481	276 977
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	72 771	70 907
<i>Salaires et traitements</i>	879 112	786 550
<i>Charges sociales</i>	335 133	373 270
<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations</i>	5 231	3 541
<i>Autres charges</i>	594	15
Total II	1 501 321	1 511 260
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	3 049	57 456
PRODUITS FINANCIERS		
<i>Autres intérêts et produits assimilés</i>	10 695	21 856
Total III	10 695	21 856
CHARGES FINANCIERES		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	10 695	21 856

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	13 745	79 312
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Total V		5 818
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Total VI		50 470
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-44 653
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 140	4 669
Total des produits (I+III+V)	1 515 066	1 596 390
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 503 461	1 566 399
EXCEDENT OU DEFICIT	11 605	29 990

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Dons en nature</i>		
<i>Prestations en nature</i>	71 452	70 606
<i>Bénévolat</i>		
Total	71 452	70 606
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Secours en nature</i>		
<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>	71 452	70 606
<i>Prestations en nature</i>		
<i>Personnel bénévole</i>		
Total	71 452	70 606

Annexe

**Règles et méthodes comptables**

Désignation de l'association : AISNE ACTION EMPLOI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 1 927 775 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 11 605 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Créer en 2002, Aisne Action Emploi a pour but de conduire des actions visant à répondre aux demandes d'accès direct à l'emploi de personnes relevant des politiques publiques de lutte contre les exclusions et ce, en lien avec les acteurs économiques en recherche de main d'œuvre afin de favoriser le recrutement et l'intégration durable de salariés en entreprise.

Dans une démarche volontariste d'action et de collaboration avec les entreprises, les équipes de l'association s'attachent à infléchir les pratiques traditionnelles de recrutement, en rééquilibrant les rapports sur le marché du travail au profit d'un public, le plus prioritaire, en demande d'emploi.

L'association met tout en oeuvre également pour lutter contre la difficulté de mobilité que peut rencontrer les personnes accompagnées.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du point ci dessous
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en oeuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;

**Règles et méthodes comptables**

- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission

Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : sur l'exercice
- * Matériel informatique : sur l'exercice
- * Mobilier : sur l'exercice

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**Règles et méthodes comptables****Provisions**

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 800			1 800
Immobilisations incorporelles	1 800			1 800
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport	400			400
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	52 862	5 231		58 094
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	53 262	5 231		58 494
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	55 062	5 231		60 294

Notés sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Acquisitions	Entrées Apports	- Créations
Ventilation des augmentations					
<i>Immobilisations incorporelles</i>			5 231		
<i>Immobilisations corporelles</i>					
<i>Immobilisations financières</i>					
Augmentations de l'exercice			5 231		

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Cessions	Sorties Scissions	- Mise hors service
Ventilation des diminutions					
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
<i>Immobilisations corporelles</i>					
<i>Immobilisations financières</i>					
Diminutions de l'exercice					

Amortissements des immobilisations



Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 800			1 800
Immobilisations incorporelles	1 800			1 800
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	400			400
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	52 862	5 231		58 094
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	53 262	5 231		58 494
ACTIF IMMOBILISE	55 062	5 231		60 294

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 485 257 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	1 485 257	1 485 257	
Charges constatées d'avance			
Total	1 485 257	1 485 257	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			



Notes sur le bilan

Produits à recevoir

	Montant
<i>Subvention à recevoir fse</i>	1 483 519
<i>Remb ijss à recevoir</i>	812
Total	1 484 332

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>					
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>					
<i>Ecart de réévaluation</i>					
<i>Réserves hors activités sociales</i>		29 990		29 990	
<i>Réserves des activités sociales</i>					
<i>RAN hors activités sociales</i>	48 068		29 990		78 058
<i>RAN des activités sociales</i>					
<i>Exc.ou Déficit hors activ.sociales</i>	29 990	-29 990	11 605		11 605
<i>Exc.ou Déficit des activités sociales</i>					
Situation nette	78 058		41 595	29 990	89 663
<i>Fonds propres consommables</i>					
<i>Subventions d'investissement</i>					
<i>Provisions réglementées</i>					
<i>Droits de propriétaires (Commodat)</i>					
TOTAL	78 058		41 595	29 990	89 663

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
<i>Litiges</i>					
<i>Garanties données aux clients</i>					
<i>Pertes sur marchés à terme</i>					
<i>Amendes et pénalités</i>					
<i>Pertes de change</i>					
<i>Pensions et obligations similaires</i>					
<i>Pour impôts</i>					
<i>Renouvellement des immobilisations</i>					
<i>Gros entretien et grandes révisions</i>					
<i>Charges sociales et fiscales</i>					
<i>sur congés à payer</i>					
<i>Autres provisions pour risques et charges</i>	461 649		62 292		399 357
Total	461 649		62 292		399 357
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
<i>Exploitation</i>			62 292		
<i>Financières</i>					
<i>Exceptionnelles</i>					

Une provision pour risque d'emploi est comptabilisée et s'élève au 31/12/2025 à 399 357 euros.

Cette provision couvre:

- La provision congés payés au 31/12/2025 pour 81 060 euros
- Les provisions pour indemnités de préavis et de licenciement estimés au 31/12/2025 à 318 297 euros.



Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 438 756 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>				
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	7 846	7 846		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	100 754	100 754		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Groupes-Associés et autres dettes</i>	1 330 156	1 330 156		
<i>Produits constatés d'avance</i>				
Total	1 438 756	1 438 756		
<i>Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>Emprunts remboursés sur l'exercice</i>				
<i>Dettes contractées auprès des associés</i>				



Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
<i>Fournisseurs – fact. non parvenues</i>	7 846
<i>Taxe sur les salaires</i>	10 559
<i>Trop perçu département</i>	1 306 618
<i>Trop perçu iod thiérache</i>	1 206
<i>Divers charge à payer</i>	17 000
Total	1 343 230



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation

<u>Subventions d'exploitation</u>	
Subvention conseil départemental IOD	494 694,81
Subvention conseil départemental AIE	174 315,84
Subvention FSE IOD	571 914,00
Subvention FSE AIE	200 481,94
	1 441 406,59

**Autres informations****Engagements financiers**

1- Informations concernant les contributions volontaires en nature :

- Mise à disposition à titre gratuit de locaux sis à SOISSONS, 8 et 10 rue de Bauton par le Département par convention du 6 mars 2019.

La surface occupée par l'association Aisne Action Emploi est de 229 m².

La valeur locative des locaux est estimée en 2019 à 110 euros/m²/an soit pour 229 m² : 25 190 euros annuel.

Selon l'indice ILAT, nous pouvons actualiser la valeur de l'équivalent loyer au 31/12/2025 :

Indice du 4t2023 : 133,69

Indice du 4t2024 : 137,29

Loyer au 31/12/2024 : 29 723 euros

L'équivalent loyer actualisé au 31/12/2025 est de 30 523 euros

- Mise à disposition à titre gratuit de locaux sis à LAON, route de Besny par le Département par convention du 12 décembre 2002

La surface occupée par l'association Aisne Action Emploi est de 300 m².

La valeur locative des locaux est estimée en 2019 à 95 euros/m²/an soit pour 300 m² : 28 500 euros annuel.

Selon l'indice ILAT, nous pouvons actualiser la valeur de l'équivalent loyer au 31/12/2025 :

Indice du 3t2024 : 137,12

Indice du 3t2025 : 137,07

Loyer au 31/12/2024 : 34 026 euros

L'équivalent loyer actualisé au 31/12/2025 est de 34 014 euros

- Mise à disposition à titre gratuit de locaux sis à CHATEAU THIERRY, 4 avenue Pierre et Marie Curie par le Département par convention du 28 novembre 2016

La surface occupée par l'association Aisne Action Emploi est de 41,32 m².

La valeur locative des locaux est estimée en 2019 à 93 euros/m²/an soit pour 41,32 m² : 3 842,76 euros annuel.

Selon l'indice ILAT, nous pouvons actualiser la valeur de l'équivalent loyer au 31/12/2025 :

Indice du 3t2024 : 137,12

Indice du 3t2025 : 137,07

Loyer au 31/12/2024 : 4 588 euros

L'équivalent loyer actualisé au 31/12/2025 est de 4 586 euros

**Autres informations**

- Mise à disposition pour une occupation temporaire à titre gratuit de locaux sis à GUISE, 128 Rue du Curoir par le Département par convention du 4 janvier 2016

La surface occupée par l'association Aisne Action Emploi est de 67,02 m².

La valeur locative des locaux est estimée en 2019 à 69 euros/m²/an soit pour 67,02 m² : 4 624,38 euros annuel.

Selon l'indice ILAT, nous pouvons actualiser la valeur de l'équivalent loyer au 31/12/2024 :

Indice du 4t2023 : 133,69

Indice du 4t2024 : 137,29

Loyer au 31/12/2024 : 5 456 euros

L'équivalent loyer actualisé au 31/12/2025 est de 5 603 euros

Occupation 78 jours à l'année soit une valorisation à 1 197 euros.

- Mise à disposition pour une occupation temporaire à titre gratuit de locaux sis à LA FERRE, place de l'Europe par le Département par convention du 4 janvier 2016

La surface occupée par l'association Aisne Action Emploi est de 63,36 m².

La valeur locative des locaux est estimée en 2019 à 69 euros/m²/an soit pour 63,36 m² : 4 371,84 euros annuel.

Selon l'indice ILAT, nous pouvons actualiser la valeur de l'équivalent loyer au 31/12/2024 :

Indice du 4t2023 : 133,69

Indice du 4t2024 : 137,07

Loyer au 31/12/2024 : 5 158 euros

L'équivalent loyer actualisé au 31/12/2025 est de 5 297 euros

Occupation 78 jours à l'année soit une valorisation à 1 132 euros.

2- Engagement en matière de retraite

L'association ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du

Taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

– Taux d'actualisation : 3,60 %

– Taux de croissance des salaires : 1 %



Autres informations

- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2018)

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 23 441,25 euros

Ces engagements sont de fait couverts par la provision pour risque d'emploi déjà constituée.

Contributions volontaires

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature	71 452		70 606	
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	71 452		70 606	
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	71 452		70 606	
TOTAL	71 452		70 606	



Solde intermédiaire de gestion

<i>Aisne Action Emploi</i>		DATE DE FIN DE PERIODE					POURCENTAGES			
SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION		31/12/25 IOD	31/12/25 AIE	31/12/25 AAE	31/12/25 TOTAL	31/12/24 TOTAL	IOD	AIE	2025	2024
Subventions Conseil Départ	+	494 695	174 316		669 011	773 175	46,38	46,51	46,40	52,07
Subventions FSE	+	571 914	200 482		772 396	711 124	53,62	53,49	53,57	47,89
Produits des activités annexes				462	462	716				
Total produits d'exploitation	=	1 066 609	374 798	462	1 441 869	1 485 015	100,00	100,00	100,00	100,05
Achats autres approvisionnements	-	27 299	3 695		30 994	34 203	2,56	0,99	2,15	2,30
Services extérieurs	-	98 427	13 535		111 962	170 426	9,23	3,61	7,77	11,48
Autres services extérieurs	-	45 277	20 248		65 525	68 035	4,24	5,40	4,54	4,58
Valeur ajoutée	+	895 606	337 320	462	1 233 388	1 212 351	83,97	90,00	85,54	81,68
Frais de personnel	-	935 809	352 038	-831	1 287 015	1 145 813	87,74	93,93	89,26	77,16
Transfert de charges et subventions	+									
Excédent brut d'exploitation	+	-40 202	-14 718	1 293	-53 627	66 538	-3,77	-3,93	-3,72	4,48
Dotations aux amortissements	-	4 340	891		5 231	3 541	0,41	0,24	0,36	0,24
Produits exploitation				210	210	3				
Autres charges				594	594	15				
Résultat d'exploitation	+	-44 543	-15 609	909	-59 242	62 985				
Produits financiers	+			10 695	10 695	21 856			0,74	1,47
Résultat courant	+	-44 543	-15 609	11 605	-48 547	84 842			-3,37	5,72
Dotations aux provisions	-				0	49 809			0,00	3,36
Reprise aux provisions	+	46 127	16 165		62 292	0				
Impôts sur bénéfices et participations	-	1 585	555		2 140	4 669	0,15	0,15	0,15	0,31
Produits et charges exceptionnels	+				0	-374			0,00	-0,03
Transferts de charges exceptionnelles	+					0			0,00	0,00
Résultat net comptable		0	0	11 605	11 605	29 990				